



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT DE JURY

**Concours externe sur titres
pour le recrutement
d'éducateurs
de la Protection judiciaire de la Jeunesse,
au titre de l'année 2021**

Décembre 2021

Sommaire

Les textes réglementaires et les épreuves

Les éléments statistiques

Les modalités préalables et le déroulement des épreuves

Rapport de jury présenté par Françoise DEWAMIN, Directrice Territoriale de la Protection
Judiciaire de la Jeunesse du Pas de Calais, Présidente de jury.

Les textes réglementaires de référence

- Décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;
- Décret n°2019-49 du 30 janvier 2019 portant statut particulier du corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse, notamment son article 4 ;
- Arrêté du 22 mars 1993 relatif aux conditions particulières d'aptitude psychologique pour la nomination des candidats admis à l'emploi d'éducateur à la protection judiciaire de la jeunesse.
- Arrêté du 15 juillet 2004 portant organisation de la formation des éducateurs stagiaires de la protection judiciaire de la jeunesse dont la durée du stage est de un an.
- Arrêté du 10 novembre 2009 modifié relatif aux règles d'organisation générale des concours pour le recrutement des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse.
- Arrêté du 15 décembre 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture d'un concours externe sur titres pour le recrutement d'éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse.
- Arrêté du 3 mars 2021 fixant au titre de l'année 2021 le nombre de postes à pourvoir au concours externe sur titres pour le recrutement d'éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse.



Les épreuves

Conditions à remplir

Les candidats au concours externe sur titres doivent remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique de l'État ainsi que les conditions particulières suivantes:

- Être indemne de toute affection mentale incompatible avec l'exercice des fonctions d'éducateur;
- Être titulaire du diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES) ou d'une qualification reconnue comme équivalente à ce diplôme.

L'épreuve orale d'admission

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury d'une durée de quarante-cinq minutes.

Il a comme point de départ, en appui des éléments du dossier déposé par le candidat lors de son inscription, un exposé du candidat, d'une durée de dix minutes, sur sa formation et, le cas échéant, son expérience professionnelle.

Cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury au cours duquel le candidat est interrogé sur un cas pratique concernant les missions du service public de la protection judiciaire de la jeunesse l'amenant à formuler des éléments de réponse et des propositions d'action. L'entretien permet en outre d'apprécier les connaissances générales du candidat en matière de politique du traitement de la délinquance des mineurs et ses qualités de réflexion, et de vérifier ses aptitudes et sa motivation à exercer les fonctions d'éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse.

Statistiques

305 candidats se sont inscrits au concours sur titre 2021 et **218** candidats ont été admis à concourir ; **211** se sont présentés. **37 postes** étaient offerts à cette session. La répartition par sexe des candidats qui se sont présentés et de **75 hommes** pour **136 femmes**

A l'issue des épreuves, **37** candidats ont été admis sur la liste principale, dont **24 femmes** et **13 hommes**, avec une moyenne d'âge de **31 ans**.

8 candidats reçus ont renoncé au bénéfice du concours (2 hommes et 6 femmes)

La liste complémentaire a été établie avec **37 candidats** dont **12 hommes** et **25 femmes**.

La majorité des candidats retenus sur la liste principale sont des candidats qui étaient, avant le concours, agents de l'Etat non titulaires pour **28 lauréats sur 37**, et **7 lauréats** étaient extérieurs à la fonction publique.

Concernant le niveau d'études et la filière d'origine des lauréats, on observe une prééminence de profils issus de la filière éducative à **97%** avec une majorité de bac +3.

Les affectations des candidats se répartissent de la manière suivante :

Hébergement : **59%**

Milieu Ouvert : **36 %**

EPM : **5%**

DIR/DT : **0%**

Les modalités préalables et le déroulement des épreuves

Tout d'abord, le déroulement de cette préparation a pris en compte toutes les contraintes sanitaires puisque des salles spacieuses ont permis aux membres du jury de se réunir, en maintenant tous les gestes barrières.

Il faut noter que le jury composé de **25** membres (dont 15 femmes et 10 hommes) a été renouvelé de moitié puisque **12** nouveaux membres ont été accueillis cette année.

Le module de formation proposé par la société «Compétences Ouest» a été de qualité Bien que cette année il a été restreint à une journée. Ce cabinet proposait une prestation pédagogique adaptée, source de réflexion et de questionnement pour les membres du jury.

On remarque comme l'an passé, une grande hétérogénéité dans le contenu et la densité des dossiers qui dépassent largement pour certains les dix pages demandées à l'article 10 de l'arrêté du 10 novembre 2009 relatif au concours d'éducateurs alors que d'autres se réduisent à un ou deux feuillets. Tous les candidats n'ont pas fourni de rapport décrivant un projet ou une action éducative menée par eux.

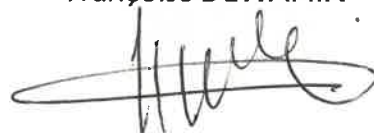
Par ailleurs, le jury a fait le choix d'une nouvelle fiche d'évaluation des candidats, ainsi que d'une fiche de lecture des dossiers permettant aux membres du jury de préparer l'entretien, afin de bien prendre en compte fonction le parcours de ceux-ci.

Les épreuves se sont déroulées du 3 au 7 mai 2021 dans des conditions très confortables pour l'accueil des candidats et les membres de jury au regard des contraintes sanitaires imposées.

Aucun incident a été relevé pendant l'épreuve ; le jury plénier a établi une liste Principale dont la note du dernier retenu était de 16,88.

Le jury plénier a souhaité limiter la liste complémentaire à 37 candidats.

Françoise DEWAMIN



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*